

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 01 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 01 octobre 2018, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu habituel de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 25/09/2018.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, LEROUX Claude, MALHERBE Miguel, M. DELWARDE Jacques, DOUCET Antoine, Mmes VIALLES Elisabeth, DROCHON Ophélie, DELAUNAY Béatrice, THIBAUT Patricia, DUVAL Anne-Marie, GOUALLIER Noëlle, LECHAT Véronique, DUPUY Charline,

Etaient absents : Mmes AUBIN Lucie, DEDIEU Laurence, RIVET Adeline, M. MAUPTIT Sébastien, OLIGO Julien, BARBOTTEAU Joffrey, RABUSSEAU Tony, BLONDEAU Philippe,

Pouvoirs : M. MAUPTIT Sébastien à Mme VIALLES Elisabeth  
M. BLONDEAU Philippe à Mme LECHAT Véronique

Secrétaire de séance : Mme DUVAL Anne-Marie

## ORDRE DU JOUR

- \* Accueil Jeunes - Intervention de Mme Christine Beffara  
Vice-présidente de l'association Puzzle
- \* Dotation de Solidarité Communautaire
- \* Nouveaux statuts de la CC Loches Sud Touraine
  - \* Travaux 35 rue de la Liberté
- \* Succession vacante. Parcelle en vente. Positionnement de la commune
- \* Acquisition d'une parcelle située en Opération Aménagement Programmation
  - \* Congrès des Maires Indre et Loire et national
  - \* Départ en retraite. Organisation cérémonie
  - \* Questions diverses

## **ANIMATION JEUNESSE**

Mme BEFFARA Christine, Vice-Présidente de l'Association Puzzle, a présenté au Conseil municipal, le nouveau projet d'organisation pour l'animation jeunesse. Elle fait une rapide présentation de l'équipe de Puzzle dont le siège est à Reignac-sur-Indre  
Elle présente les actions :

- \* un centre ados 11/17 ans à Reignac-sur-Indre,
- \* un Accueil jeunes 14/18 ans à Tauxigny-Saint-Bauld,
- \* un ramassage sur les 8 communes de la zone d'intervention du territoire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine,
- \* des animations quotidiennes lors des pauses méridiennes des collèges de Cormery et de Loches,
- \* le suivi et/ou l'animation des conseils municipaux de jeunes de Reignac-sur-Indre, de Tauxigny-Saint-Bauld et les juniors associations,
- \* l'encadrement, l'animation et la gestion des projets Jeunes,
- \* la participation aux différents dispositifs « Jeunesse ».

Environ 140 jeunes par an participent aux activités. Sur les accueils de Reignac-sur-Indre et de Tauxigny, cela représente environ 1400 heures d'ouverture au public. De 40 à 100 jeunes sont accueillis lors des animations dans les collèges.

Elle présente l'hypothèse d'organisation future du secteur jeunesse.

ALSH Reignac-sur-Indre : (3 ans -11 ans -17 ans) : ouverture les mercredis et pendant les vacances scolaires. Un animateur est présent sur les temps d'ouverture – restauration sur place (prix du repas à charge de l'intéressé).

ALSH Cormery : (11 – 17 ans) : ouverture les mercredis, les samedis, et pendant les vacances scolaires et pendant les temps périscolaires les mardi, jeudi, et vendredi soirs. Un directeur-animateur et un animateur sont en poste permanent sur cette structure. Restauration possible.

Animation jeunesse Tauxigny-Saint-Bauld : Intervention d'un des animateurs du secteur pour l'accompagnement de projets, du Conseil Municipal Jeunes, manifestations et animations de la vie locale.

Collèges : à Cormery, interventions les mardi, jeudi et vendredi sur la pause méridienne.

Ramassage : le samedi et pendant les vacances scolaires sur les communes de Tauxigny-Saint-Bauld, Dolus-le-Sec, Chambourg-sur-Indre, Chédigny, Azay-sur-Indre et Saint-Quentin-sur-Indrois.

Des sorties communes sont également programmées avec le service Jeunesse de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Le transport est facturé 1 € par enfant, une adhésion de 6 € et une cotisation de 6 € permettent d'accéder aux activités tout au long de l'année. Il est demandé une participation supplémentaire pour certaines activités (cinéma à Tours ...).

Les Jeunes de Tauxigny-Saint-Bauld sont donc appelés à pratiquer leurs activités soit à Reignac-sur-Indre soit à Cormery.

Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, demande comment le ramassage sera effectué pour les jeunes des autres communes qui souhaiteront venir à Cormery. Il y a peu de jeunes concernés en dehors des vacances.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, demande comment sera effectué le transport de Reignac-sur-Indre à Cormery. Un mini bus est disponible et les animateurs sont habilités à transporter les jeunes dans leur véhicule personnel.

Le centre de Cormery est habilité pour recevoir 30 jeunes, celui de Reignac-sur-Indre pour 24. Sont attendus sur Cormery entre 12 et 16 jeunes, sur Reignac-sur-Indre, 8 à 10 jeunes, et sur Tauxigny-Saint-Bauld, 6 jeunes.

Les personnels de Puzzle sont pour la plupart en contrats aidés et le projet sera financé ensuite par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, demande si les usagers seront appelés à participer au financement. En principe non, cela ne se pratique pas.

M. DELWARDE Jacques, maire délégué, demande combien coûte ce service. Cela revient à 8 € l'heure d'accueil.

M. le Maire déplore la démarche de la Commune de Cormery qui n'a invité ni les représentants de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld ni ceux de la commune de Reignac-sur-Indre.

La Communauté de Communes n'a pas non plus valorisé le projet.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, demande si comme les autres communes Cormery met gratuitement la structure à disposition. A priori, oui, mais la convention n'est pas encore signée.

Les jeunes ont-ils été interrogés ?

Les élus soulignent qu'à long terme, le local Jeunes de Tauxigny va disparaître.

M. LEROUX Claude, Adjoint, signale que la commune est mise devant le fait accompli.

M. GIRARD Yannis, premier Adjoint, trouve que l'action de la Communauté de Communes manque de visibilité.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, trouve également que le projet n'est pas mature.

Mme DUVAL Anne-Marie, Conseillère municipale, demande ce qu'en pensent les jeunes de Tauxigny-Saint-Bauld à ce jour ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, demande qu'un représentant de la commune assiste aux réunions concernant ce projet. Le Conseil municipal veut un bilan au bout d'un an pour à nouveau s'engager ou non.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE</b> <b>REVISION LIBRE de l'ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>
---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune bénéficie cette année d'une augmentation des dotations de péréquation de la DGF+ FPIC par rapport à 2017, conséquence financière de « l'effet fusion » des quatre communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en raison de la modification du montant du potentiel fiscal.

27 communes de la CC Loches Sud Touraine sont dans ce cas, tandis que les 40 autres constatent une baisse de ces dotations en 2018, parfois dans une très forte proportion.

Afin de garantir la neutralité budgétaire de ces 40 communes, Loches Sud Touraine par délibération du conseil communautaire en date du 20 septembre 2018 a instauré une dotation de solidarité communautaire (DSC) dont les critères de répartition seront basés sur les variations 2017/2018 des dotations communales de péréquation DGF et du FPIC avec l'objectif d'assurer la neutralité budgétaire de « l'effet fusion » pour les 40 communes « perdantes ».

La création d'un fonds de solidarité alimenté par les communes « gagnantes » à hauteur de 75 % de leur solde positif permettra de couvrir le solde négatif des dotations pour les 40 communes « perdantes ».

Pour permettre à la communauté de communes de verser le montant individuel de DSC attribué à ces 40 communes en utilisant ce fonds de solidarité, il est nécessaire de baisser le

montant de l'attribution de compensation (AC) des 27 communes « gagnantes », par la procédure de la « révision libre » prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du Code général des Impôts avec :

- Délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant de l'AC,
- Délibération de chaque commune concernée à la majorité simple sur ce montant révisé.

Monsieur le Maire informe le conseil que le montant de la variation globale dotations de péréquation et FPIC entre 2017 et 2018 est un solde positif de 22 159 €.

Il propose d'en consacrer 75 %, soit un montant de 16 619.25 €, au fonds de solidarité destiné à couvrir le solde négatif des 40 communes « perdantes », et de baisser d'autant l'attribution de compensation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte d'abonder le fonds de solidarité destiné à couvrir le solde négatif des dotations 2017/2018 des 40 communes membres de Loches Sud Touraine
- Décide la révision libre de l'attribution de compensation 2017 (hors transfert de charges) consistant à diminuer celle-ci du montant du reversement au fonds de solidarité suivant le tableau suivant :

Commune	AC 2017	Reversement fonds de solidarité	AC révisée (hors transfert de charges)
TAUXIGNY-SAINT-BAULD	22 159 €	16 619.25 €	5 539.75€

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE MODIFICATION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES**

M. le Maire expose que, par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour procéder à :

- l'harmonisation des compétences facultatives sur le territoire,
- des changements de catégories dans les blocs obligatoire/optionnel/facultatif,
- des précisions dans les formulations des compétences réellement exercées par Loches Sud Touraine.

M. le Maire présente le projet de statuts de la communauté de communes qui a été validé en conseil communautaire pour être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. le Maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois sur cette modification des compétences en application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les compétences communautaires définies par les arrêtés préfectoraux en date du 15 décembre 2016, du 29 juin 2017 et du 22 décembre 2017,

Vu l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de statuts tels que présentés et annexés à la présente délibération.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal demande si une commission CLECT se réunira pour étudier les dépenses concernant les gendarmeries.

#### **PARCELLE SECTION B n° 619**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle section B n° 619 appartenant à la succession de M. DENISE Alain est à vendre. Cette parcelle fait 540 m<sup>2</sup>. Elle est située dans le rayon ABF, cela génère des contraintes. Elle est en emplacement réservé n° 5 dans le nouveau PLU (aménagement d'un espace de stationnement, bénéficiaire commune). Deux autres parcelles contiguës sont également concernées par cet emplacement réservé.

Cette parcelle non utilisée par les propriétaires depuis dix ans est située en face de l'atelier municipal. Il arrive fréquemment que les véhicules communaux y soient en stationnement lors de la pause méridienne. Il est également entretenu par la Commune. Cet espace serait vraiment utile pour la commune.

La vente est confiée à l'étude de Maîtres ANGLADA-LOUAULT, notaires à Loches. L'offre doit être faite au plus tard le 24/12/2018 sous double pli cacheté aux services fiscaux qui gèrent les successions vacantes. L'ouverture des plis se fera le 28/12/2018.

La Commune va faire une proposition au prochain conseil après avoir demandé l'avis des Domaines.

#### **PARCELLE SECTION B n° 913**

M. le Maire expose que Maître ROSEMBLY, Notaire à Louans, a procédé très rapidement à la vente des propriétés de M. NICOLLE Jean-Claude, cadastrées section B 642 et 913, rue des Alisiers à Tauxigny-Saint-Bauld. La parcelle cadastrée section B n° 913 d'une contenance de 26 m<sup>2</sup> est dans le périmètre d'une opération d'aménagement et de programmation (OAP) mise en place dans le PLU. Le nouveau propriétaire s'est engagé par écrit chez le dit notaire à vendre pour 1 euro cette parcelle à la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld. Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section B, n° 913 d'une contenance de 26 m<sup>2</sup>, rue des Alisiers, à Tauxigny-Saint-Bauld, pour 1 euro, frais notariés à la charge de la commune.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou le premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

La dépense est prévue au budget communal. L'acte sera passé dans l'étude de Maître ROSEMBLY, Notaire à Louans.

La Commune de Tauxigny-Saint-Bauld demande à être exonérée des droits de mutation conformément au Code des Impôts.

#### **TRAVAUX 35 RUE DE LA LIBERTE**

M. le Maire donne lecture des différents devis parvenus en mairie pour les travaux d'aménagement dans le local communal (ancien cabinet médical) situé 35 rue de la Liberté.

Electricité	2 618.62 € TTC entreprise JAMIN
Plomberie	1 364.00 € TTC entreprise RYPERT
Maçonnerie	1 692.00 € TTC entreprise LABBE.

Il faut ajouter la dépense pour l'acquisition de radiateurs et pour la peinture.

Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, regrette que la procédure prévue lors du précédent conseil n'ait pas été suivie. Le futur commerçant doit s'installer en Novembre, il y avait donc urgence.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, se demande si on ne fait pas des travaux pour rien. M. Girard Yannis, premier Adjoint, lui précise que c'est le « plan B » qui a toujours été prévu pour permettre à M. COTTEVERTE de s'installer sur la commune en attendant l'aménagement de l'ancienne boucherie-charcuterie s'il ne pouvait pas s'installer dans l'actuelle épicerie. D'une façon ou d'une autre, cela valorise le local.

M. le Maire et M. GIRARD Yannis, premier Adjoint, font le point sur la situation de l'épicerie actuelle.

M. DELWARDE Jacques, maire délégué, demande si les propriétaires de locaux de l'épicerie se sont manifestés ?

Afin de permettre à la commune d'envisager tous les cas possibles et la marche à suivre pour le dépôt de tabacs, un rendez-vous est programmé avec les services des Douanes.

L'annonce pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement locatif à l'étage est parue ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis proposés et charge M. le Maire de faire le nécessaire pour que les travaux soient exécutés très rapidement.

### **CONGRES DES MAIRES D'INDRE ET LOIRE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

M. le Maire informe le Conseil municipal des dates des congrès des maires :

\* Maires de France : les 20 et 21/11/2018 à Paris,

\* Maires d'Indre et Loire : le 27/11/2018 à Tours.

### **PERSONNEL COMMUNAL : DEPART EN RETRAITE**

M. le Maire précise au Conseil municipal que la commune et l'association Cantine scolaire vont s'associer pour organiser le « pot » de départ en retraite de Mme OLIGO Dany, le 9 novembre 2018, à la salle polyvalente, à 18 h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la commune prenne en charge l'achat des denrées et des boissons. L'Association Cantine scolaire prend en charge la préparation des mets et la mise en place. Les élus sont invités. Un coupon-réponse à remplir sera envoyé à chacun.

Le Conseil municipal décide d'offrir à Mme OLIGO Dany, un second cadeau. Mme Vialles Elisabeth, Adjointe, est chargée d'en faire l'achat.

Les dépenses sont prévues au budget communal.

## NOM DES HABITANTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les textes ne prévoient pas de procédure spécifique pour définir le nom des habitants (gentilé) d'une commune. Les élus sont invités à réfléchir sur ce sujet pour le prochain conseil.

## LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 30/09/2018

M. le Maire explique au Conseil municipal que le week end dernier la salle polyvalente était louée et qu'une panne électrique a entraîné une grande gêne pour les utilisateurs M. Mme GERARD Emeline.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas encaisser la moitié du montant de la location, soit 160 € et de redonner le chèque aux intéressés.

M. le Maire est chargé de faire le nécessaire.

## QUESTIONS DIVERSES

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DU LOCHOIS

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, souhaite avoir des explications sur le fonctionnement du transport scolaire du Lochois où certains enfants sont en surnombre dans les bus.

Les représentants de la commune dans ce syndicat vont se renseigner.

**VOIRIE** : Un accident est survenu ce jour aux Litardières, au carrefour de la RD 83 et de la route qui conduit à Beauvais.

Mme DUPUY Charline, Conseillère municipale, demande pourquoi ce virage et ce croisement ne sont pas signalés et s'il est possible de réduire les risques par un marquage au sol ou une signalisation. M. le Maire est chargé de voir avec le STA du Sud-Est.

## REUNIONS DIVERSES

La commission « voirie » se réunira le samedi 20/10/2018 à 9 h à la mairie, (programme 2019, carrefours dangereux, signalisation tonnages).

Le Conseil municipal se réunira le lundi 05 novembre 2018, à 19 heures, à la mairie.

La séance est levée à 21 h 55.

N° d'ordre	Délibérations
2018.010.103	Parcelle section B 619
2018.010.104	C.C.L.S.T. DSC
2018.010.105	C.C.L.S.T. modifications des compétences
2018.010.106	Parcelle section B 913
2018.010.107	Travaux 35 rue de la Liberté
2018.010.108	Départ en retraite 2
2018.010.109	Location salle polyvalente /panne électrique

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2018***Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer*

	<i>SIGNATURE</i>		<i>SIGNATURE</i>
<i>Jean-Louis ROBIN</i>		<i>Antoine DOUCET</i>	
<i>Yannis GIRARD</i>		<i>Béatrice DELAUNAY</i>	
<i>Miguel MALHERBE</i>		<i>Noëlle GOUALLIER</i>	
<i>Elisabeth VIALLES</i>		<i>Sébastien MAUPTIT</i>	<i>Pouvoir à Elisabeth VIALLES</i>
<i>Claude LEROUX</i>		<i>Philippe BLONDEAU</i>	<i>Pouvoir à Véronique LECHAT</i>
<i>Patricia THIBAUT</i>		<i>Charline DUPUY</i>	
<i>Anne-Marie DUVAL</i>		<i>Véronique LECHAT</i>	
<i>Julien OLIGO</i>		<i>Jacques DELWARDE</i>	
<i>Ophélie DROCHON</i>		<i>Jeoffrey BARBOTTEAU</i>	
<i>Lucie AUBIN</i>		<i>Adeline RIVET</i>	
<i>Laurence DEDIEU</i>		<i>Tony RABUSSEAU</i>	